Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 531
18 septembre 1956

Troisième rapport adressé à l'Assemblée Consultative

Rapport

1. INTRODUCTION

1. Le Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture a l'honneur de soumettre à la huitième Session ordinaire de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe un rapport concernant les activités de l'Organisation de nature à intéresser les Représentants.

2. Pour la présentation du présent document, le Directeur Général s'est guidé sur son premier rapport, adressé à la sixième Session de l'Assemblée Consultative (Document 241) et sur son deuxième rapport, adressé à la septième Session (Document 366).

3. Il a, toutefois, pris bonne note de la Résolution 77 (1955) adoptée par l'Assemblée le 14 octobre 1955 et a légèrement modifié la structure du présent rapport, dans le sens indiqué par cette résolution. Il s'est permis, notamment de formuler certaines observations sur la teneur de la Résolution 77.

4. En premier lieu, le Directeur Général tient à remercier, au nom de l'UNESCO, l'Assemblée Consultative de la manière dont elle a accueilli les rapports antérieurs dans lesquels il s'était efforcé de mettre en relief les travaux de l'UNESCO présentant une importance particulière du point de vue du développement des activités culturelles exercées dans le cadre du continent européen et de celles qui intéressent à la fois ce continent considéré comme un tout et d'autres parties du monde.

5. Le Directeur Général est aussi satisfait que l'Assemblée des mesures qu'ont prises les deux Organisations pour échanger des renseignements et coordonner leur action. Il y a déjà plusieurs années que le Secrétariat de l'UNESCO et le comité des experts culturels du Conseil de l'Europe coopèrent étroitement; les débuts de cette coopération sont même antérieurs à la conclusion de l'Accord du 10 novembre 1952. Le Directeur Général a l'intention, en ce qui le concerne, de maintenir cette collaboration de la manière la plus active, étant donné que les travaux des experts culturels s'apparentent de très près à ceux de l'UNESCO et que la bonne entente qui règne depuis plusieurs années entre les deux Organisations leur a souvent permis de se rendre des services mutuels et a contribué, dans certains cas, à éviter que leurs activités ne fassent double emploi.

6. L'intérêt accru manifesté récemment par l'Assemblée Consultative à l'égard des activités culturelles ne laisse pas de réjouir l'UNESCO. Le Directeur Général est heureux de se trouver d'accord avec le Secrétaire Général au sujet de la réunion spéciale qui a eu lieu à Strasbourg du 4 au 6 avril 1955 et il constate avec plaisir que l'Assemblée a jugé satisfaisants les résultats de cette réunion. Le Directeur Général a tenu à ce que l'UNESCO soit représentée aux réunions mixtes de même nature qui ont eu lieu, au cours de ces derniers mois, à Strasbourg et à Paris, et il continuera volontiers dans cette voie. C'est, à son avis, la seule manière d'obtenir qu'aucune des deux Organisations n'entreprenne des projets ou des travaux qui pourraient chevaucher ou contrecarrer ceux de l'autre. De plus, en participant à des réunions mixtes de parlementaires et d'experts, l'UNESCO est à même de faire mieux connaître ses travaux aux premiers tout en se tenant en liaison étroite avec les seconds.

7. En dehors de ces mesures, qui facilitent la coopération à l'échelon intergouvernemental, le Directeur Général tient à assurer l'Assemblée Consultative qu'il serait tout à fait disposé à collaborer avec le Conseil de l'Europe afin de créer des liens de coopération avec les organisations non-gouvernementales et de faire appel

à la bonne volonté et aux ressources de ces organisations. C'est là un domaine dans lequel l'UNESCO a acquis une grande expéprerience puisqu'elle s'est efforcée, dès ses débuts, de créer autour d'elle un vaste réseau d'organisations de cette nature et de mettre au point diverses formes de coopération.

8. Le Directeur Général a pris note de l'inquiétude exprimée par l'Assemblée au paragraphe 5 de la Résolution 77, et qui a provoqué la Recommandation 73 du 7 juillet 1955, touchant le risque de chevauchements et de doubles emplois entre les travaux des organisations intergouvernementales qui se consacrent, en Europe, à une activité non politique. Le Secrétaire Général a pris des mesures conformes aux décisions adoptées par le Comité des Ministres après l'examen de la Recommandation 73, et la question fait actuellement l'objet d'échanges de vues entre les différentes organisations internationales intéressées. C'est pourquoi le Directeur Général préfère ne pas s'étendre, à l'heure actuelle, sur cette question; il se borne à noter avec satisfaction qu'on ne relève, dans le Document 335, aucun exemple de double emploi apparent entre les travaux de l'UNESCO et ceux du Conseil de l'Europe, à la seule exception du problème du droit d'auteur et des droits dits voisins en ce qui concerne la télévision (question traitée dans la suite du présent rapport), et que la Recommandation 73 insiste tout particulièrement sur la nécessité de fournir un forum parlementaire aux différentes organisations internationales intéressées. C'est là une disposition à laquelle le Directeur Général attache la plus haute importance.

9. En ce qui concerne le paragraphe 8 de la Résolution 77 de l'Assemblée, le Directeur Général précise qu'il est tenu, aux termes de l'Acte constitutif de TUNESCO, de communiquer aux Etats membres des rapports périodiques sur l'activité de l'Organisation, et que ces rapports ne peuvent être inscrits à Tordre du jour d'une autre organisation intergouvernementale. Toutefois, lorsque ces rapports ont été distribués aux États membres, rien n'empêche qu'ils soient mis à la disposition d'autres organisations aux fins d'information; en conséquence, le Directeur Général prend les mesures nécessaires pour que les Représentants siégeant à l'Assemblée Consultative reçoivent des exemplaires du rapport dont sera saisie, à sa neuvième Session, la Conférence générale de l'UNESCO (la Nouvelle-Delhi, novembredécembre 1956). Il convient, toutefois, d'ajouter qu'il s'agit d'un rapport très détaillé, traitant d'un grand nombre de questions qui présentent sans doute peu d'intérêt pour les Représentants siégeant à l'Assemblée Consultative; le présent rapport et les rapports antérieurs, qui ont été rédigés spécialement à l'intention de l'Assemblée, seront sans doute plus propres à fournir aux Représentants les informations et les observations qu'ils souhaitent y trouver.

10. Enfin, le dernier paragraphe de la Résolution 77 invite le Directeur Général à indiquer, dans son rapport, les questions sur lesquelles, à son avis, l'appui et le concours du Conseil de l'Europe pourraient lui être particulièrement utiles; de son côté, l'Assemblée engagerait une action dans ce sens, soit en suscitant un mouvement d'opinion en faveur des propositions du Directeur Général, soit en effectuant auprès des gouvernements des démarches appropriées. Le Directeur Général a accueilli avec gratitude cette offre d'assistance et il s'est permis d'indiquer dans les pages qui suivent un certain nombre de questions pour lesquelles la compréhension et l'appui de l'Assemblée Consultative seraient extrêmement précieux à l'UNESCO et l'aideraient à atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

2. Généralités

11. Le nombre des Etats membres de l'UNESCO s'élève, en août 1956, à 76. La Bulgarie a signé l'Acte constitutif et déposé ses instruments de ratification le 17 mai; la Roumanie l'a fait le 27 juillet. Le Maroc et la Tunisie ont présenté une demande d'admission qui a été approuvée par le Conseil exécutif et sera examinée par la Conférence générale à sa neuvième Session.

12. La déclaration de retrait faite par l'Union Sud-Africaine prendra effet le 31 décembre 1956.

13. Aucune adjonction à la liste des membres associés n'a été proposée jusqu'à présent.

14. La neuvième Session de la Conférence générale — les sessions ont lieu désormais tous les deux ans — s'ouvrira à la Nouvelle-Delhi le 5 novembre 1956 et doit se terminer le 5 décembre. La principale tâche de la Conférence sera l'adoption du projet de programme et de budget pour l'exercice 1957-1958, préparé par le Directeur général en consultation avec le Conseil exécutif. Le total des crédits demandés pour l'exercice de deux ans est de 21.659.638 dollars, mais le Conseil exécutif a retenu, afin de les soumettre à l'examen de la Conférence recomgénérale, des projets d'activités nouvelles entraînant des dépenses supplémentaires s'élevant à 325.000 dollars. Trois projets majeurs sont inscrits dans le projet de programme et de budget : extension de l'enseignement primaire en Amérique latine (489.970 dollars pour les deux ans) ; recherches scientifiques sur les terres arides (346.750 dollars); appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident (663.885 dollars).

15. Une augmentation de 504.154 dollars est proposée pour les deux années au titre du programme de participation aux activités des Etats membres, en application duquel les Etats peuvent demander directement l'assistance de l'Organisation sous forme de services consultatifs, de bourses de perfectionnement, d'assistance administrative, de matériel, de stages d'étude, etc., pour l'exécution de projets nationaux qui rentrent dans le domaine d'action de l'UNESCO. En outre, TUNESCO continuera, bien entendu, de participer au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Le montant des fonds du programme d'assistance technique confiés à cette fin à TUNESCO en 1956 s'élevait à 4.940.933 dollars environ; pour 1957 et les années suivantes, les montants seront déterminés par les organes qui administrent l'ensemble du programme élargi, en fonction des contributions versées et des demandes d'assistance présentées par les divers pays.

16. Il est proposé, dans le projet de programme et de budget, que l'UNESCO poursuive ses activités courantes, c'est-à-dire les services permanents et les programmes dont elle prend elle-même l'initiative, à un niveau un peu réduit s'établissant à 10.432.036 dollars pour 1957-1958 au lieu de 11.424,636 dollars pour 1955-1956.

3. Éducation

3.1. Collaboration avec les organisations internationales d'éducation

17. Depuis le dernier rapport à l'Assemblée Consultative, la Conférence internationale de l'Instruction publique s'est réunie à deux reprises, sous les auspices de l'UNESCO et du Bureau international d'Education (Genève). En juillet 1955, outre les rapports annuels de 65 pays sur le progrès de l'éducation dans leur territoire, la Conférence avait comme points principaux à son ordre du jour le financement de l'éducation et l'enseignement des arts visuels. Des recommandations détaillées sur ces deux points ont été adressées aux Etats ; celles qui ont trait au financement de l'éducation insistaient sur les difficultés auxquelles se heurtent les pays insuffisamment développés et les moins favorisés qui veulent créer ou étendre sur leur territoire l'instruction primaire obligatoire et gratuite pour tous; elles contiennent, en outre, de nouveaux arguments en faveur des différents systèmes appliqués ou envisagés pour l'assistance aux pays qui ont besoin d'aide en matière d'éducation : le programme élargi d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, qui fournit déjà quelque assistance dans ce domaine; le fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, dont la création est envisagée et qui fait encore l'objet de discussions aux Nations Unies (la construction de bâtiments scolaires figure parmi les investissements à long terme non amortissables que ce plan contribuerait à financer) et le projet de création d'un fonds international pour l'éducation, la science et la culture, que la Conférence générale de l'UNESCO doit étudier à sa prochaine session.

18. En 1956, la Conférence internationale de l'Instruction publique (XIXe Session, Genève, juillet) a étudié la question de l'inspection des écoles et celle de l'enseignement des mathématiques dans les écoles secondaires. Les recommandations de la Conférence sur ces deux points sont en cours de publication. Le nombre de délégués qui assistent à ces conférences annuelles augmente régulièrement et les débats ont lieu maintenant en quatre langues. Le Bureau international d'Éducation est une organisation intergouvernementale déjà ancienne et les attributions respectives de cette organisation et de l'UNESCO sont clairement définies. Cependant, le nombre des membres participants n'est pas aussi élevé qu'il pourrait l'être, et quelques grands pays d'Europe qui ont acquis, dans le domaine de l'enseignement, une expérience d'une valeur inestimable pour le reste du monde ne sont pas, en fait, membres payants de cette organisation dont ils suivent pourtant régulièrement les conférences annuelles.

19. L'UNESCO continue de verser chaque année une subvention à l'Association internationale des Universités, créée sous ses auspices en 1950. Le Bureau international permanent de l'Association, qui a son siège à la Maison de l'UNESCO, se tient en liaison étroite avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe pour les travaux qu'accomplit ce dernier en ce qui concerne le délicat problème des équivalences. L'UNESCO a appris avec grand intérêt qu'une convention conclue sous les auspices du Conseil de l'Europe et relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires est déjà entrée en vigueur, et qu'un projet de convention sur l'équivalence des périodes d'études universitaires est presque achevé. La troisième partie du problème, celle de l'équivalence des diplômes professionnels, est évidemment la plus délicate et TUNESCO suivra avec beaucoup de sympathie et d'intérêt les efforts du Conseil dans ce domaine.

20. Le Bureau international des Universités, qui est le Secrétariat de l'Association internationale des Universités, et dont le siège est à la Maison de l'UNESCO, poursuit ses travaux sur la question de l'équivalence des diplômes universitaires. Il a publié cette année un deuxième supplément à son Recueil des accords concernant l'équivalence des titres, diplômes et certificats de scolarité, qui contient, entre autres documents, une liste de textes législatifs (lois, décrets, règlements administratifs, etc.) concernant les

universités européennes et la pratique qu'elles suivent actuellement en matière d'équivalence. A la fin de 1956, le Bureau doit publier, d'après la documentation officielle qu'il a rassemblée depuis quelques années, un volume contenant des renseignements abondants et précis sur presque tous les aspects de cette question, clans la mesure où elle intéresse les universités d'Europe occidentale.

3.2. Éducation des adultes

21. L'UNESCO participe au développement de l'éducation des adultes dans les pays européens en fournissant une aide financière et technique pour l'organisation de stages d'études en vue de la formation des cadres de l'enseignement des adultes; au cours de ces stages, les problèmes européens sont souvent exposés et discutés. Parmi les stages d'études régionaux consacrés aux problèmes de l'éducation des adultes, qui ont eu lieu en Europe pendant la première moitié de 1956, il convient de mentionner les suivants : « Séminaire soroptimiste sur les activités des Nations Unies et le rôle d'une organisation non-gouvernementale dans le cadre des Nations Unies », organisé par la Fédération européenne des clubs soroptimistes, à La Haye, du l G r au 7 juillet; « Éducation pour une entente et une paix internationales — Second séminaire international pour les coopératrices », organisé par' l'Alliance coopérative internationale à Innsbruck, du 4 au 15 juin; et trois stages d'études sur « l'éducation artistique des adultes », organisés, l'un en Suède par la Commission nationale suédoise, et les deux autres à Limoges par la Commission nationale française. Au cours des prochains mois, l'UNESCO coopérera avec la Commission nationale du Royaume-Uni pour l'UNESCO à l'organisation, à Bangor (Pays de Galles du Nord), d'un stage d'études sur les « universités et l'éducation des adultes dans le monde contemporain » ; elle collaborera également à un stage d'études organisé par la Commission nationale yougoslave sur « l'éducation des ouvriers en matière économique ».

3.3. Institut de l'UNESCO pour l'Éducation (Hambourg)

22. L'Institut de Hambourg a continué de s'occuper surtout de l'éducation des adultes et de celle des enfants en bas âge, mais il s'est également intéressé aux problèmes relatifs à l'éducation des parents. En avril 1956, l'Institut a organisé une réunion d'experts sur les causes des échecs scolaires; plusieurs pays d'Europe ont présenté des rapports et envoyé des représentants à cette réunion. Les experts ont conclu qu'un certain pourcentage d'échecs est inévitable, qu'il est dû à la rigidité du système scolaire et à certains facteurs externes qui pourraient en fait être corrigés par des réformes dans l'organisation scolaire. Le rapport, qui suggère un certain nombre de mesures préventives et curatives, doit être publié en 1957.

3.4. Programmes, méthodes et manuels

23. Un stage d'études régional pour l'Europe occidentale a eu lieu à Genève en avril 1956; on y a étudié sous divers aspects la question de l'amélioration des programmes d'enseignement primaire. Les représentants de 15 pays y ont participé[1] . On prépare actuellement la publication de l'abondante documentation réunie pour ce stage d'études et celle d'un gros volume de conclusions, ainsi que dès rapports sur des stages d'études analogues qui ont eu lieu en Asie du Sud et en Amérique latine. Les experts de Genève ont constaté que les programmes actuels ne sont pas toujours adaptés à la vie moderne; le fait que l'éducation est maintenant universelle, et l'enseignement accessible à tous et non plus seulement à une élite, joint à la découverte de nouvelles méthodes d'enseignement audio-visuel ont révolutionné l'école et nécessitent une refonte complète des programmes. En outre, les heures de loisir sont devenues beaucoup plus nombreuses, même dans les foyers modestes, et il faut préparer plus systématiquement les écoliers à tirer profit de ces loisirs. Cette constatation et d'autres du même ordre ont amené les experts à formuler un certain nombre de conclusions et de recommandations qui devraient être utiles à ceux qui, dans de nombreux pays, ont entrepris de réformer l'enseignement.

24. Les conclusions des trois stages d'étude doivent être examinées d'abord par un Comité consultatif international des programmes scolaires, qui vient d'être créé par l'UNESCO et doit se réunir à Paris cet automne.

25. Le projet tendant à faciliter la compréhension entre peuples de traditions culturelles très différentes, dont l'exécution a commencé en 1955, est en bonne voie. Des experts se sont réunis à Paris en mai 1956 pour étudier la manière dont les cultures asiatiques sont présentées dans les manuels et le matériel d'enseignement des pays occidentaux. Les experts de 16 pays ont assisté à la réunion, au cours de laquelle

1. Australie, Belgique, Tchécoslovaquie, France, République Fédérale d'Allemagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, R. S. S. d'Ukraine, Union des Républiques Soviétiques Socialistes, Royaume-Uni.

ils ont étudié des rapports rédigés à l'avance; ils ont conclu de ces rapports et d'études complémentaires établies par l'UNESCO, que les civilisations asiatiques et leur histoire n'occupent pas, dans les manuels et dans l'enseignement des pays occidentaux, la place qu'elles méritent et que, d'une façon générale, ces sujets ne sont pas traités avec toute l'objectivité souhaitable. Ils ont formulé un certain nombre de suggestions afin d'aider les gouvernements et les autorités responsables de l'enseignement à trouver les remèdes nécessaires et ils ont recommandé à l'UNESCO d'encourager les échanges de manuels scolaires et les consultations bilatérales entre éducateurs capables d'examiner le problème plus à fond.

26. Une réunion analogue, qui doit avoir lieu en Asie en 1958, sera consacrée à l'étude de la manière dont les civilisations occidentales sont présentées dans les manuels scolaires d'Asie. La préparation de cette réunion s'étendra sur toute l'année 1957; on espère vivement que le Secrétariat du Conseil de l'Europe s'intéressera à cette deuxième partie de l'entreprise et qu'il prêtera aux spécialistes le concours de sa grande expérience pour les aider à formuler une juste définition de la civilisation européenne.

27. Il faut signaler à ce propos que l'un des trois projets majeurs sur lesquels la Conférence générale aura à se prononcer en novembre prochain, le projet intitulé « Appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident », aura pour effet, s'il est adopté, d'encourager considérablement cette entreprise, étant donné qu'il comprend une série d'activités de plus grande envergure, notamment des réunions et des colloques, des bourses d'étude et de voyages, des programmes spéciaux et des expériences qui doivent être mis en oeuvre dans les écoles, des échanges de tableaux, d'oeuvres d'art, de reproductions et de publications spécialement conçus pour ce projet.

28. Le comité des experts culturels a bien voulu s'intéresser à la présentation des civilisations mondiales à la jeunesse des différents continents, et, si ce projet majeur de l'UNESCO est exécuté, il sera certainement possible d'associer le comité à un certain nombre d'activités.

29. L'UNESCO doit continuer à encourager les consultations bilatérales et multilatérales sur l'amélioration des manuels scolaires et notamment de ceux qui ont trait aux langues et à la géographie; pour ce qui est des manuels d'histoire, en effet, l'oeuvre entreprise sera bientôt suffisamment avancée; pour le moment, le mérite en revient, en grande partie, aux experts du Conseil de l'Europe qui ont pris dans ce domaine l'initiative d'un programme dont l'exécution sera terminée prochainement.

4. Sciences exactes et naturelles

4.1. Développement de la coopération scientifique internationale

30. Cette année encore, l'UNESCO a fourni une aide technique et financière à un certain nombre d'organisations scientifiques internationales pour faciliter l'organisation de réunions et de colloques, la publication des actes des conférences, le paiement de frais de voyages, etc. Elle a prévu pour 1956, dans ce programme de subventions, un crédit non renouvelable de 15.000 dollars au bénéfice du Comité international spécial pour l'Année géophysique internationale (1957-1958), entreprise de première importance pour le monde scientifique actuel.

4.2. Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

31. Dans ce vaste et nouveau domaine, l'UNESCO s'est attachée à jouer le rôle qui lui a été assigné dans le cadre de la famille des Nations Unies. A la fin de 1955, le Secrétaire Général a institué une procédure permettant d'harmoniser la politique suivie et les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies et les différentes institutions spécialisées; toutefois, la question de savoir comment les organisations internationales existantes entreront en relations et collaboreront avec la nouvelle institution chargée de l'énergie atomique n'est pas encore résolue; la constitution de cet organisme doit être examinée au cours d'une conférence internationale qui se tiendra à New-York en septembre et octobre prochains.

32. Cependant, le programme d'action de l'UNESCO dans ce domaine a été provisoirement établi et accepté par les autres organisations intéressées. En premier lieu, comme elle l'a déjà fait à l'occasion de la première Conférence internationale sur l'énergie atomique qui s'est tenue à Genève en août 1955, l'UNESCO apportera une participation scientifique appropriée à une deuxième conférence internationale qui pourrait avoir lieu en 1958. D'autre part, l'UNESCO fera appel aux connaissances et aux techniques de nombreuses organisations scientifiques non-gouvernementales avec lesquelles elle a déjà établi des relations de travail, notamment le Conseil international des Unions scientifiques (qui groupe 13 sociétés savantes internationales), qui a déjà offert de fournir toute l'aide possible aux Nations Unies, par l'intermédiaire de l'UNESCO.

33. L'organisation poursuivra également les travaux qu'elle a entrepris à la suite des réunions d'experts qui se sont tenues en 1955 et 1956 afin d'étudier les mesures internationales qui pourraient être prises pour faciliter l'utilisation des isotopes radio-actifs dans la recherche et dans l'industrie, et pour établir des réglementations concernant le transport et la distribution des radio-isotopes. Dans ces deux domaines, les travaux ne pourront être réalisés que grâce à une coopération étroite avec les autres institutions qui s'intéressent à divers aspects de ces problèmes.

34. Enfin, et c'est peut-être la contribution la plus importante à l'effort général entrepris pour exploiter l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'UNESCO s'occupera des problèmes qui touchent à la formation scientifique et technique d'ingénieurs et de chercheurs spécialisés dans le domaine de l'énergie nucléaire. Si les circonstances semblent favorables, l'organisation réunira, en 1957, une grande conférence ayant pour thème : « L'ingénieur dans Tâge atomique ».

4.3. Biologie cellulaire

35. A la suite de consultations avec des experts et des sociétés savantes, il a été proposé de créer une commission internationale de biologie cellulaire chargée de coordonner les recherches entreprises dans un grand nombre de disciplines et de promouvoir les recherches de base qui ont pour but d'améliorer la connaissance biologique des cellules. On a proposé également d'aider à établir un institut régional pour l'étude des plantes et des animaux en milieux conditionnés. L'UNESCO a pris une première mesure à cet égard en menant une enquête sur la situation actuelle de l'élevage de souches pures d'animaux de laboratoire en Europe.

4.4. Organisation européenne pour la recherche nucléaire

37. Le premier rapport annuel de l'organisation a été publié. Il montre que les travaux de construction des bâtiments du C.E.R.N. à Meyrin, près de Genève, avancent rapidement; on pense que le synchro-cyclotron fonctionnera à plein rendement vers la fin de 1957. Le C.E.R.N. a accepté un don de 400.000 dollars de la Fondation Ford, qui servira notamment à supporter le coût des recherches effectuées au C.E.R.N. par des chercheurs originaires de pays qui ne sont pas membres de l'organisation. En juin 1956, le C.E.R.N. a organisé un colloque international sur les accélérateurs de haute énergie et la physique des mésons, auquel ont participé des spécialistes venus d'Australie, du Canada, de l'Inde, du Japon, d'Espagne, de Tchécoslovaquie, des États-Unis et de TU.R.S.S. (les États-Unis et l'Union Soviétique avaient envoyé une cinquantaine de savants chacun) ainsi que les experts des pavs européens membres du C.E.R.N.

4.5. Centre international de calcul

38. Cinq pays ont maintenant ratifié l'Accord portant création de ce Centre qui sera situé à Rome (Belgique, Ceylan, Italie, Japon et Mexique); dix ratifications sont nécessaires pour que le Centre reçoive sa structure définitive et commence à fonctionner. Il serait très souhaitable que d'autres pays ratifient l'Accord dans un délai assez bref, l'établissement d'un centre de recherche de ce genre sur le continent européen répondant à un besoin pressant.

39. Un comité préparatoire, qui bénéficie de l'aide constante des autorités italiennes, continue de prendre des mesures d'attente et organise actuellement une réunion d'experts qui se tiendra à Rome en octobre 1956 pour examiner les t r a v a u x à accomplir par le futur centre et l'équipement de base dont il a besoin. Cette réunion sera suivie d'un colloque sur les derniers progrès réalisés dans le domaine des méthodes de calcul, auquel seront invités les principaux fabricants de machines à calculer.

5. Sciences sociales

40. L'UNESCO a organisé ou patronné une série de réunions d'experts ayant pour objet d'étudier divers aspects des problèmes relatifs à la compréhension internationale et aux états de tension. C'est ainsi qu'un groupe d'experts s'est réuni à Paris en avril 1956, pour élaborer un plan de recherche par voie de sondages sur la nature et l'origine des idées populaires concernant les peuples étrangers. Cette étude sera tout d'abord menée dans trois ou quatre pays et les travaux seront confiés à l'Institut de Sciences sociales de l'UNESCO (Cologne, Allemagne) dont il est question plus loin.

41. Deux réunions d'un très grand intérêt ont été organisées par l'UNESCO à Genève en juillet 1956. La première a groupé d'éminents économistes venus des États-Unis, du Royaume-Uni et de Suède d'une part, de i Pologne et d'U.R.S.S. de l'autre. Les partici- ; pants ont examiné les thèmes qui pourraient i faire l'objet d'une étude plus approfondie et i servir de base de discussion pour une conférence d'économistes qui serait

organisée en 1957. Les I thèmes suivants ont été finalement retenus : les i facteurs ayant une influence sur le volume i et l'accroissement de la production, l'équilibre semide l'offre et de la demande des moyens de production, le rôle des investissements de capitaux, l'influence de la demande sur le caractère de la production et l'influence des coûts de production sur le niveau des prix.

42. La deuxième réunion a été organisée sur une base plus large afin de grouper des experts appartenant à plusieurs disciplines et représentant des pays ayant une structure sociale et économique différente. Y ont participé des économistes, des sociologues, des spécialistes des sciences politiques et des juristes; les pays représentés étaient les suivants : Tchécoslovaquie, France, Hongrie, Pologne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique et U.R.S.S. Le principal but de la réunion était de choisir des problèmes d'un caractère général qui pourraient être étudiés simultanément par des spécialistes de diverses disciplines appartenant au domaine des sciences sociales; les participants se sont mis d'accord sur les deux thèmes suivants : l'évolution historique du concept de coopération pacifique; les relations économiques entre pays de structures économiques et sociales différentes. Les experts se sont ensuite mis d'accord sur les mesures à prendre en 1957 et en 1958 afin de poursuivre ces études qui pourraient aboutir, si possible, en 1958 à des conférences de synthèse sur chacun des deux thèmes.

5.1. Effets sociaux de l'industrialisation

43. Une grande partie des travaux entrepris par l'UNESCO dans ce domaine — comme d'ailleurs dans celui des sciences sociales en général — portent sur la situation des pays extra-européens et notamment des régions sous-développées qui sont actuellement en voie d'industrialisation et d'urbanisation et qui connaissent une évolution sociale rapide. L'UNESCO participe ainsi à une série d'enquêtes menées par les Nations Unies sur ces problèmes dans les pays d'Afrique et elle a créé un centre permanent de recherche sur les problèmes sociaux de l'industrialisation en Asie méridionale, situé à Calcutta. On trouvera dans le rapport du Directeur Général à la Conférence générale des détails sur ces activités extra-européennes.

44. En Europe, l'UNESCO continue de collaborer avec l'Agence européenne de Productivité à l'élaboration d'un répertoire de projets de recherches sur la productivité et à l'organisation d'une série de stages d'études sur le thème des relations humaines dans l'industrie.

45. Une analyse critique internationale de diverses études faites siir l'état actuel des recherches concernant le problème des relations entre le changement social et le progrès technique, entreprise en 1953 par le Bureau international de Recherches créé à Paris en étroite association avec l'UNESCO, est presque achevée. L'étude a été réalisée par cinq équipes de sociologues travaillant en Belgique, aux États- Unis, en France, aux Pays-Bas et au Royaume- Uni. L'UNESCO se propose de publier cette importante documentation en 1957.

5.2. Institut de Sciences sociales de l'UNESCO (Cologne, République Fédérale d'Allemagne)

46. Le Conseil exécutif de l'UNESCO a décidé, au cours de sa session d'avril 1956, de maintenir la subvention accordée à l'Institut de Sciences sociales de Cologne. Cette décision, si elle est approuvée par la Conférence générale, sera appliquée en 1957 et 1958; entre temps, un groupe de travail spécial du Conseil exécutif déterminera quelles devront être à l'avenir les fonctions et la ligne de conduite de l'Institut. Il a été précisé que les plus grands efforts devraient être faits pour encourager les travaux de l'Institut au moyen d'une collaboration étroite avec d'autres organismes européens compétents. Des consultations auront lieu avec le Conseil de l'Europe et d'autres organisations en vue d'examiner la possibilité d'associer dans l'avenir ces organismes aux travaux de l'Institut.

47. En 1955 et 1956, l'Institut de Cologne a continué de procéder à des études comparatives tendant à faciliter la solution des problèmes psycholoqiques et sociologiques que pose l'intégration de l'individu dans la communauté. L'une de ces enquêtes a porté sur la participation civique des habitants d'une petite ville industrielle; une autre a été entreprise sur l'entrée du jeune dans la vie active et sur son intégration dans des communautés plus vastes; une étude a été faite sur les nouvelles méthodes de la sociologie de l'éducation en Europe ; un stage d'études a été organisé sur le thème : les relations familiales et le développement de l'enfant; enfin, l'Institut a étudié les problèmes sociaux qui résultent de l'existence de frontières culturelles et linguistiques à l'intérieur des États ou entre les États.

5.3. Problèmes sociaux que pose l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques

48. Dans le cadre du programme des sciences sociales, mais en liaison étroite avec le programme des sciences exactes et naturelles mentionné plus haut, l'UNESCO se propose d'entreprendre ou d'encourager des études et de diffuser des renseignements objectifs afin que les conditions culturelles et sociales dans

lesquelles vivent les individus et leurs conceptions morales puissent s'adapter sans trop de difficultés aux progrès techniques amenés par l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. A cette fin, l'UNESCO se propose d'organiser des études et des débats entre spécialistes, institutions et organisations internationales, d'essayer d'introduire l'étude de ces problèmes dans les programmes d'éducation des adultes et parmi les activités des organisations de jeunesse, enfin de diffuser des renseignements objectifs dans ce domaine.

6. Activités culturelles

6.1. Relations entre l'ancien et le nouveau continent

49. Les rencontres de Sao Paulo (Brésil) qui ont eu lieu en août 1954 sur le thème : l'apport européen à la vie culturelle et à l'humanisme des peuples d'Amérique, se sont poursuivies en septembre de la même année au cours d'une session des Rencontres internationales de Genève consacrée au thème : « Le Nouveau Monde et l'Europe ». Étant donnée la similitude des sujets traités, l'UNESCO a été en mesure de publier les comptes rendus des deux réunions en un seul volume (Le Nouveau Monde et l'Europe, The Old and the New World et El Viejo y el Nuevo Mundo); les trois versions ont maintenant paru.

En dépit de leur caractère apparemment interrégional, ces entretiens ont porté en grande partie sur des problèmes qui sont communs à l'Europe et aux Amériques : incidences culturelles du progrès technique et des nouvelles forces sociales, conscience des valeurs fondamentales, mise en commun d'un patrimoine artistique, intellectuel et religieux, développement des échanges et des rapports transatlantiques, aspects anciens des Amériques et aspects nouveaux de la civilisation européenne, etc.

Pendant l'année 1955, l'UNESCO s'est efforcée surtout d'aider des spécialistes à étudier Convenles sources manuscrites de l'histoire des civilisations, en faisant microfilmer des documents relatifs à l'histoire du Japon conservés dans les bibliothèques européennes, en organisant des séjours en Europe pour des archivistes de l'Amérique latine venus étudier des manuscrits intéressant le mouvement d'émancipation de ces pays, et en aidant les savants du Moyen-Orient à répertorier, préserver et copier les manuscrits disséminés dans cette région.

6.2. Echanges de publications

50. Au cours des dix dernières années, l'UNESCO s'est toujours attachée à développer les échanges de publications, problème qui a toujours retenu l'attention du comité des experts culturels du Conseil de l'Europe. Au début, il s'agissait surtout de remettre sur pied ce qui avait été détruit par la guerre, mais en 1948, à la suite des recommandations d'un comité d'experts, on s'est attaché à développer un réseau coordonné d'échanges internationaux en créant des centres d'échanges nationaux. Ces efforts ont connu un succès notable et, en coopération avec l'UNESCO, de nombreux centres de ce genre ont été créés; le Manuel des échanges internationaux de publications, rédigé par l'UNESCO, dont la deuxième édition a paru en 1956, a beaucoup facilité la tâche de ces nouveaux centres et de ceux qui existaient déjà. Ce manuel comprend des renseignements détaillés sur toutes les méthodes et les technique d'échanges de publications, et énumère plusieurs milliers d'institutions qui, dans 120 pays ou territoires, sont prêtes à échanger leurs publications avec d'autres pays.

En 1954, la Conférence générale, au cours de sa huitième Session, a autorisé le Directeur Général à « assurer les services nécessaires à la préparation d'accords internationaux concernant l'échange des publications ». En vertu de cette autorisation, le Directeur Général, après avoir fait faire une enquête sur les besoins et les opinions dans tous les pays, a réuni, en février 1956, un groupe d'experts qui a étudié de façon détaillée tous les arrangements existant à l'heure actuelle dans ce domaine et qui est parvenu à la conclusion unanime que le Directeur Général devrait recommander à la Conférence générale de prendre des mesures en vue de préparer l'élaboration d'un accord international. Un rapport détaillé a été rédigé pour la neuvième Session de la Conférence générale; ce rapport expose un certain nombre de solutions possibles, compte tenu de l'existence de la Convention de Bruxelles de 1886, qui réglemente les échanges internationaux pour les documents officiels et pour les publications scientifiques et littéraires, ainsi que des accords conclus sous les auspices de l'UNESCO pour l'importation et la circulation internationales du matériel éducatif, scientifique et culturel.

6.3. Echanges de programmes en matière de radiodiffusion et de télévision

51. L'extension des échanges de programmes dépend, dans une large mesure, de la solution du problème des droits dits « voisins » (projet de protection internationale des exécutants, des fabricants de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion); c'est donc vers la solution de ce problème que se sont

orientés les efforts de l'UNESCO. Un groupe d'étude, réuni conjointement par le Directeur Général de l'UNESCO et le Directeur de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), s'est réuni à la Maison de l'UNESCO à Paris en mai 1956 et a adopté à l'unanimité un rapport qui a été distribué aux É t a t s membres. Au cours de sa première Session, qui s'est tenue en juin 1956, le Comité intergouvernemental du droit d'auteur a pris note de ce rapport et des études effectuées par le Secrétariat sur un projet de protection internationale des exécutants, des fabricants de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion; il a recommandé que le Directeur Général poursuive activement les travaux déjà commencés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord international sur une base universelle.

6.4. Traduction d'osuvres représentatives

52. L'exécution du programme de traduction et de publication d'oeuvres littéraires représentatives insuffisamment connues hors du pays de leur auteur s'est poursuivie par la publication d'oeuvres émanant d'Amérique latine : traductions françaises de poésies choisies, sous la direction du Professeur de Onis et du roman brésilien de Machado de Assis, Quincas Borba; traduction du Persan (série pakistanaise) : Iqbal, Message de l'Orient; de l'italien : quatre pièces de Goldoni; du marathi (série indienne) : Poésies choisies de Toukaram, publiées par Gallimard sous le titres Psaumes du Pèlerin; du japonais : Ugetsu Monogatari (« Contes de pluie et de lune »), publiés également par Gallimard. Les autres traductions mentionnées ont été publiées par Nagel. D'autre part, une traduction arabe de la Monadologie de Leibnitz vient d'être publiée, et la Politique d'Aristote va l'être incessamment. Les traductions anglaises ci-après paraîtront prochainement : The Indian Héritage, anthologie de textes sanscrits; une anthologie de la littérature japonaise moderne et The Hislory of the World Conqueror, chronique persane de Juvaini.

En dehors du programme de traductions d'oeuvres littéraires représentatives du passé, l'UNESCO a entrepris la traduction de plusieurs ouvrages contemporains, choisis avec l'assistance du PEN Club international.

L'UNESCO a publié, en février 1956, le septième volume de l'Index Translationum, bibliographie internationale des traductions du monde entier. Le huitième volume de cette publication paraîtra vers la fin de 1956.

6.5. Collection UNESCO de l'art mondial (1955)

53. Le jury international de la III e biennale de Sao Paulo a choisi trois oeuvres de peintres contemporains d'Amérique latine qui seront reproduites dans la Collection UNESCO de l'art mondial. Ce sont : « Sur fond bleu » par Milton Dacosta (Brésil); « Who's who » de Roberto Matta (Chili) et « Construction n° 75 » d'Ivan Ferreira Serpa (Brésil).

Des reproductions de deux peintures d'artistes contemporains choisies par le jury international de la I I e biennale de Sao Paulo pour être reproduites clans la Collection UNESCO de l'art mondial ont été envoyées aux Etats membres : « Maisons », d'Alfredo Volpi (Brésil) et « Horizon bleu », de Luis Martinez Pedro (Cuba).

A la III Biennal Ilispano-americana de Arte, qui a eu lieu en décembre à Barcelone, le jury a choisi, pour être reproduit dans la Collection UNESCO de l'art mondial, un tableau de Rafaël Zabaleta : « Sapin ».